

PROCÉDURE

CAMPUS FRANCE

BAC FRANÇAIS

Vous êtes lycéen et futur titulaire d'un baccalauréat français ?

Après avoir validé votre choix de formation définitif sur  **parcoursup**, vous serez amené à suivre la procédure Campus France.

Voici les 6 grandes étapes de la procédure Campus France :

Etape 1 : Se renseigner sur le site Campus France Tunisie

- Consultez le **site de Campus France Tunisie** → **s'inscrire** → **baccalauréat français** :
<https://www.tunisie.campusfrance.org/baccalaureat-francais>

Etape 2 : Créer son dossier électronique Campus France

- Créez un compte Campus France en ligne sur la plateforme « Etudes en France »
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/login.html>
- Cliquez sur « je m'inscris » ou sur le lien suivant <https://urlz.fr/bCsf>
- Renseignez votre identité et indiquez une adresse mail valide que vous consultez régulièrement
- Confirmez la création de votre compte en cliquant sur « *J'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la procédure de candidature aux études en France* »

Etape 3 : Compléter son dossier Campus France étape par étape

Attention : Les titulaires d'un baccalauréat français bénéficient d'une procédure Campus France allégée, mais n'en sont toutefois pas dispensés.

Vous devrez suivre la procédure « *je suis accepté* ».

Pour cela, cliquez sur l'onglet « *je suis accepté* » en haut à gauche dans le menu du site et complétez chaque rubrique de votre dossier électronique.

❖ **Le projet d'études**

Mentionnez les informations indiquées sur l'attestation d'inscription téléchargée depuis la plateforme Parcoursup, à savoir :

- Le nom de l'établissement
- Le niveau d'entrée (BAC+1)
- La spécialité étudiée (intitulé exact de formation)
- La date de rentrée (septembre 2020, date à définir selon l'établissement choisi)

❖ **Les informations personnelles**

- Identité : Indiquez les informations mentionnées sur votre Carte d'Identité Nationale (CIN) ou votre passeport
- Coordonnées : Précisez votre adresse exacte afin d'être rattaché à l'un des 03 Espaces Campus France, et qui sera le plus proche de votre lieu de résidence (Tunis, Sousse ou Sfax)
- Statut particulier : Sélectionnez « *baccalauréat français* » dans le menu déroulant puis scannez le relevé de notes original de votre baccalauréat français.

Attention : N'oubliez pas de renseigner la rubrique « statut particulier », puis « Baccalauréat français ». Sans quoi, vous ne serez pas exempté des frais de dossier Campus France et de l'entretien de motivation !

❖ **Parcours et diplômes**

Ajouter une ligne « diplôme baccalauréat français », correspondant à l'année 2020 puis scannez une nouvelle fois votre relevé de notes original du baccalauréat.

Etape 4 : Soumettre son dossier à l'Espace Campus France

- Vérifiez une dernière fois l'ensemble des informations mentionnées dans votre dossier
- Assurez-vous que les justificatifs scannés sont lisibles et dans l'ordre de lecture
- Cliquez ensuite « *je soumetts mon dossier à l'Espace Campus France* »

Etape 5 : Se rendre à Campus France pour récupérer son attestation d'exemption

- Présentez-vous à l'Espace Campus France muni(e) de :
 - L'original de votre relevé de notes du baccalauréat français
 - Votre attestation d'inscription téléchargée sur Parcoursup où vous indiquerez votre n° de dossier Parcoursup et votre mot de passe ;
 - Votre pièce d'identité : Passeport ou CIN (le justificatif scanné dans votre dossier)

Après avoir vérifié la validation de votre choix définitif sur Parcoursup et vos documents originaux, le conseiller d'information vous remettra une « Attestation d'exemption », indiquant que vous bénéficiez d'une procédure allégée. Vous serez par conséquent exempté des frais de dossier Campus France et de l'entretien de motivation.

Ne perdez pas ce document, il n'est délivré qu'une seule fois, et doit être ajouté comme justificatif lors de votre demande de visa étudiant VLS-TS.

Attention : Aucun dossier incomplet (papier ou en ligne) ne sera accepté !

Etape 6 : Faire sa demande de visa étudiant VLS-TS

Attention : Le rôle de Campus France s'achève une fois que le conseiller d'information vous remettra l'attestation d'exemption. Il ne faut pas confondre Campus France, TLS-Contact et le Consulat, ce dernier est le seul référent en matière de visas.

- Remplissez le formulaire de demande de visa sur le site France Visa (<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/>)
- Consultez et réunissez les justificatifs à joindre à votre demande de visa étudiant VLS-TS <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/etudiants>
- Prenez un rendez-vous auprès de TLS-Contact à l'avance, soit par téléphone (+216 71 169 200) soit sur le site internet : <https://fr.tlscontact.com/tn/TUN/register.php>

LE CONSEIL CAMPUS FRANCE : ANTICIPEZ VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Une fois votre attestation d'exemption visée par Campus France, ne tardez plus à déposer votre demande de visa à TLS Contact.

Durant la période estivale, les délais de traitement de votre dossier peuvent prendre jusqu'à 03 semaines (01 semaine en temps normal).